

L'ex-directeur jeunesse et sports de la ville a été condamné à 1 000 € d'amende pour avoir frappé le directeur général des services, Daniel Arnault.



Machiré Gassama a nié les faits de violence qui lui sont reprochés. LP/S.M.

Par Sébastien Morelli

Le 24 octobre 2019 à 17h05

Un jugement de Salomon? C'est la question que l'on peut se poser après le jugement rendu ce jeudi après-midi par le tribunal correctionnel d'Évry-Courcouronnes. Il y a un mois, [Machiré Gassama, directeur du service jeunesse et sports de Corbeil-Essonnes](#) comparait devant ce même tribunal pour avoir notamment asséné un coup de pied au visage du directeur général des services (DGS) de la mairie. Le tribunal a estimé qu'il n'avait pas assez d'éléments concernant le coup de pied mais l'a néanmoins condamné pour violence sur personne chargée de mission de service public ayant entraîné 10 jours d'incapacité totale de travail. Il écope d'une peine de 1 000 € d'amende, loin des trois mois de prison avec sursis et 500 € d'amende requis par la procureure.

Le 2 mai 2018, une vingtaine d'agents du service jeunesse et sport ont débarqué au bureau du DGS, Daniel Arnault. Ce dernier est décédé fin 2018 des suites d'un cancer. Depuis plusieurs mois, Machiré Gassama se plaint des réductions de budget subies par son service. Ce matin-là, il tente ce qui semble être un coup de force. Les discussions se déroulent néanmoins sans heurts, jusqu'au moment où le groupe sort du bureau.

Daniel Arnault : « J'étais sonné, je saignais beaucoup »

Machiré Gassama et Daniel Arnault ont alors des mots. « Il m'a mis une claque, faisant tomber mes lunettes, avait raconté Daniel Arnault dès le lendemain en allant porter plainte. Je me suis penché pour les récupérer. Là, j'ai reçu un coup de pied dans le nez. J'étais sonné, je saignais beaucoup, raconte le DGS, qui était sous anticoagulants. »

À l'audience, Machiré Gassama a nié avoir exercé la moindre violence. « Je suis allé vers lui, mais il y avait des agents de sécurité, je n'ai pas pu l'approcher », prétend-il. Parmi les agents de sécurité se trouvait Adama, le frère de Machiré. « Mon frère m'a dit que c'était lui qui avait mis le coup », assure le prévenu. Un coup accidentel. En se baissant, Daniel Arnault aurait malencontreusement heurté le talon de la chaussure d'Adama dans la bousculade.

Des témoins qui se contredisent

Durant l'enquête, de très nombreux témoins ont été interrogés. Nombre d'entre eux disent n'avoir pu assister à la scène qui se déroulait dans un espace très étroit. Peu après les faits, nous avons rencontré [des témoins qui faisaient état de pressions](#) de la part du clan Gassama. Une réunion au service jeunesse et sport avait eu lieu l'après-midi même des faits, « pour qu'on se taise », nous expliquait alors un agent sous couvert d'anonymat. « Nous n'avons jamais abordé les faits, jure le prévenu. Je leur ai dit qu'une rumeur allait entacher leurs revendications. »

Si au moins deux témoins appuient la version du prévenu, au moins trois autres confirment ce que dit Daniel Arnault. Mais pour chacun d'entre eux, Machiré Gassama fait valoir qu'il s'agit de vengeances personnelles. « Si tous les témoins qui sont contre lui ne sont pas crédibles, je peux dire que ceux qui sont pour lui ne le sont pas non plus ! », s'était agacée la procureure fin septembre lors de l'audience. « On n'est dans un monde pas tout à fait normal. Il y a des vengeances, des animosités politiques, c'est un univers sidérant, s'était exclamé l'avocat de la défense. Il y a évidemment des règlements de compte. »

Machiré Gassama s'était également fait son propre avocat à l'audience : « Oui, j'ai eu une jeunesse mouvementée », rappelle-t-il. Son casier comporte en effet des mentions mais elles datent d'avant 2000. « Je suis l'objet de toutes les provocations, mais je n'ai jamais commis de violences. Depuis que je travaille à la ville de Corbeil, je suis accusé d'un tas de choses. J'ai été victime d'une perquisition à 7 heures du matin, je ne suis impliqué en rien. J'ai été victime de racket, de menaces, [on m'a tiré dessus](#). Je veux juste qu'on me laisse tranquille. » Il n'en a pourtant pas terminé avec la justice. Il est en effet renvoyé en correctionnelle, avec six autres prévenus dont le maire Jean-Pierre Bechter, dans une affaire d'[achats de voix](#) lors des municipales à Corbeil en 2009 et 2010.